NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Au cours de la séance du Conseil de Communauté du 25 février 2025, les 13 budgets primitifs 2025 de la Communauté de Communes (Budget principal et ses 12 budgets annexes) ont été votés, avec reprise anticipée des résultats 2024, le vote des comptes administratifs 2024 (concordants avec les comptes de gestion du Comptable Public), et donc des résultats définitifs, devant intervenir à une date ultérieure.

Au cours de cette séance du 24 juin 2025, seront donc proposés au vote :

- Les comptes de gestion 2024 du Service de Gestion Comptable Nord-Vendée (13 budgets)
- Les comptes administratifs 2024 de la Communauté de Communes (13 budgets, devant être strictement conformes aux comptes de gestion).
- L'affectation définitive des résultats 2024 ; les crédits budgétaires liés aux résultats repris par anticipation ont été inscrits aux budgets primitifs 2025 respectifs. Les résultats définitifs constatés sont strictement conformes aux résultats inscrits aux budgets primitifs.

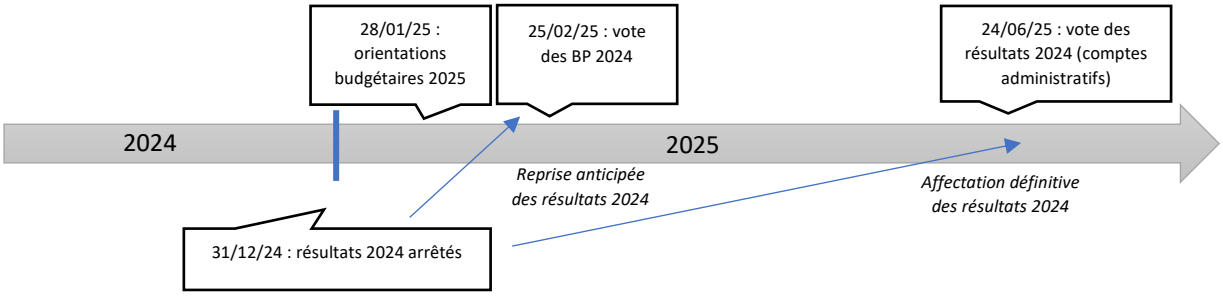

Pour 11 des 13 budgets (exceptés les budgets assainissement collectif – DSP et SPANC), il s'agira des premiers comptes administratifs votés suivant le nouveau référentiel comptable M57, en vigueur depuis le 1er janvier 2024. Par ailleurs, une nouvelle annexe dite « Impact du budget pour la transition écologique », ou « budget vert » sera jointe au compte administratif, dès cette année, afin de mesurer l'impact des budgets locaux en matière de transition écologique.

La présente note synthétise les principales données d'exécution de l'année 2024. Afin de faciliter la lecture, les chiffres présentés ci-après seront arrondis en milliers d'euros ou k€.

I- Comptes administratifs 2024 des budgets annexes (12 budgets)

A) Budget Assainissement Collectif

Le budget assainissement collectif est exclusivement géré en délégation de service public depuis le 1er février 2020 (le budget assainissement collectif – régie, a été dissous en fin d'année 2020).

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignaient 938 k€ en 2024, en diminution notable par rapport à 2023 (- 102 k€) ; les dépenses ont notamment diminué sur les entretiens de réseaux et équipements (- 107 k€) et les charges financières (- 17 k€ : extinction de la dette, diminution des taux variables, absence d'indemnité de remboursement anticipé en 2024), et augmenté sur les reversements aux délégataires (+ 49 k€).

En 2024, les composantes des dépenses réelles de fonctionnement étant :

- le reversement d'une partie de la facturation aux délégataires pour 741 k€, l'actualisation des rémunérations suivant l'inflation ayant poursuivi ses effets en 2024.
- l'entretien des installations d'assainissement (et contrôles de ventes) pour 95 k€
- les frais de personnel et de la clé de répartition des charges supports facturés par le Budget Général pour 75 k€
- les charges liées aux emprunts pour 23 k€

Les recettes réelles de fonctionnement (1 535 k€) ont diminué de 174 k€, sur les recettes de PFAC et branchements (- 22 k€, soit 94 k€), mais surtout les redevances facturées (- 144 k€, soit 1 436 k€). Sur ce point, les modalités de versement d'acomptes par les délégataires ont changé en 2024, dans le cadre du changement de facturier des redevances d'eau potable et assainissement (les régularisations interviendront donc en 2025).

Après prise en compte des opérations liées aux amortissements (solde de – 314 k€) et reprise de l'excédent de fonctionnement 2023 (+ 1 095 k€), l'excédent de fonctionnement 2024 atteint 1 378 k€.

La CAF brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) atteint 597 k€ en 2024, la CAF nette atteint 456 k€ après remboursement du capital des emprunts, et poursuit ainsi sa progression (après 413 k€ de CAF nette en 2023[1], et 349 k€ en 2022).

Les investissements réalisés en 2024 sont de 207 k€, stables par rapport à 2023 mais moins importants qu'en 2021 et 2022, et portent sur 162 k€ de travaux réalisés sur réseaux, et 44 k€ de tranche payée sur le diagnostic assainissement. Aucune subvention n'a été perçue en 2024 (le solde des subventions finançant le schéma directeur a toutefois été reporté au budget 2025).

La CAF nette dégagée en fonctionnement (456 k€) couvrant le programme d'investissements, l'excédent d'investissement reste stable à 84 k€.

L'excédent global du budget atteint 1 462 k€, dont 1 378 k€ en fonctionnement.

B) Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)

Le coût de fonctionnement du Service (105 k€) a fortement progressé par rapport aux années précédentes (+ 37 k€ par rapport à 2023). Les dépenses réalisées en 2024 sont composées :

[1] *Le niveau de CAF nette 2023 tenait compte du remboursement par anticipation de 98 k€ de capital*

- Des contrôles de vente délégués à un prestataire (6 k€)
- Des frais administratifs et informatiques (7 k€ ; + 3 k€ par rapport à 2023)
- Des frais généraux indirects refacturés par le budget général (6 k€)
- Des frais de personnel refacturés par le budget général (59 k€ ; + 13 k€ par rapport à 2023, ajustés du fait de la nouvelle organisation du service en 2024)
- Du reversement exceptionnel d'une part de l'excédent 2023 vers le budget général (+ 20 k€)
- Des dotations aux amortissements transférées vers la section d'investissement (7 k€, ; - 2 k€ par rapport à 2023)

Les recettes du Service pour 98 k€, comprennent 52 k€ de redevances fixes, 31 k€ de pénalités, et 15 k€ de contrôles.

L'excédent de fonctionnement diminue donc de 7 k€ par rapport à 2023, soit 49 k€ à fin 2024.

En investissement, seuls les amortissements en recettes (prélevés sur la section de fonctionnement) ont été comptabilisés ; l'excédent d'investissement progresse donc de 7 k€ en 2024 soit 27 k€.

C) Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'aire ont diminué en 2024 à 81 k€ (- 4 k€ par rapport à 2023), avec le recul des dépenses d'énergie (- 10 k€, soit 13 k€), et l'augmentation des dépenses d'enlèvement des ordures ménagères (+ 6 k€ ; 15 k€). Le coût de l'externalisation de la gestion de l'aire est resté stable à 41 k€.

Les recettes propres de l'aire d'accueil des gens du voyage sont composées de l'aide au logement temporaire versée par la CAF (36 k€, dont un quart correspond à une régularisation sur 2023), des recettes de facturation (12 k€), et du FCTVA sur l'entretien du site (1 k€). Les recettes propres sont en très forte augmentation par rapport à 2023 (+ 12 k€).

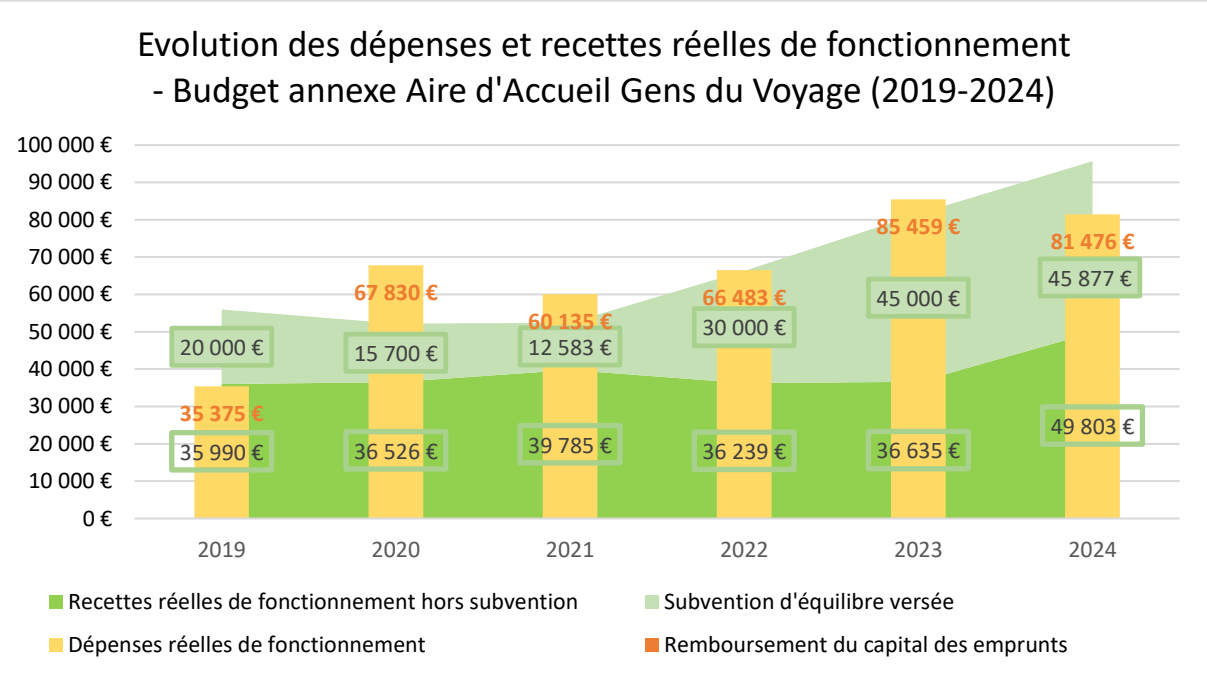

La subvention d'équilibre versée par le budget principal est restée stable par rapport à 2023 à 45 k€ (30 k€ en 2022, 20 k€ par an en moyenne sur la période 2019-2022). Certaines recettes n'étant pas connues lors du vote de la subvention d'équilibre, la section de fonctionnement a clôturé l'année 2024 avec un excédent de fonctionnement plus conséquent, soit 12 k€.

En investissement, à l'exception des mouvements financiers liés aux encaissements et remboursements de cautions, 2 k€ d'investissements ont été réalisés. La section d'investissement a généré un déficit de 3 k€ à fin 2024

Le budget clôture l'exercice 2024 avec un excédent global de 10 k€ (déficit de 1 k€ en 2023).

D) Budget Manoir des Sciences de Réaumur

Les dépenses réelles de fonctionnement (201 k€), sont en augmentation de 21 k€ par rapport à 2023, sur les charges générales (+ 9 k€) et les charges de personnel (+ 12 k€). A noter que les dotations aux amortissements n'ont pu être exécutées, faute de crédits suffisants en fin d'exercice (avec application des nouvelles règles d'amortissement au *prorata temporis*, pour les biens acquis en cours d'année).

Les recettes de ventes (billetterie, marchandises) sont de 32 k€, en diminution de 5 k€ par rapport à 2023. Les recettes de fonctionnement exceptionnelles (1 k€) restent stables.

La subvention versée par le budget principal (180 k€) est en hausse par rapport aux années précédentes (+ 15 k€ par rapport à 2023), sous l'effet de la progression des charges.

La section de fonctionnement clôture 2024 avec un excédent de 11 k€, du même ordre qu'en 2023.

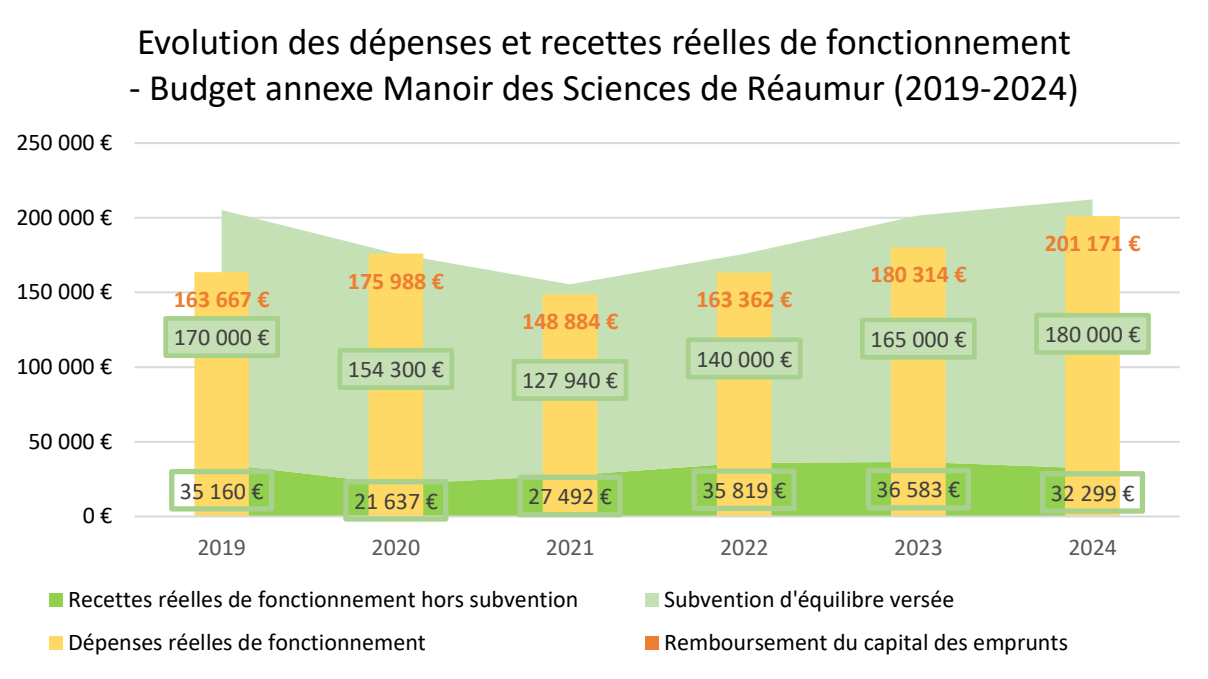

En section d'investissement, 90 k€ d'investissements ont été réalisés, notamment :

- Fin des travaux de chauffage-ventilation débutés en 2023 (39 k€)
- Remplacement de la porte du pigeonnier (13 k€)
- Remplacement des portes sur le bâtiment principal (17 k€)

Après reprise des excédents 2023 (50 k€ d'excédent d'investissement 2023, 12 k€ de résultat de fonctionnement capitalisé), du FCTVA (19 k€), une subvention d'investissement en provenance du budget général a été versée pour 10 k€.

La section d'investissement clôture 2024 avec un excédent inférieur à 1 k€.

E) Budget Centre Culturel de l'Echiquier

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont fortement augmenté par rapport à l'année précédente (+ 116 k€, soit 976 k€). L'évolution se concentre principalement sur :

- Les dépenses de location de matériel (+ 34 k€) : le matériel de projection, dont le renouvellement était prévu au budget, est tombé en panne, avant livraison du matériel de remplacement, l'Echiquier a donc dû louer du matériel en attente.
- Les droits SACEM/SACD/SPRE (+ 23 k€)
- Les dépenses de personnel (+ 50 k€, dont 22 k€ de remplacements)

En recettes de fonctionnement, hors subvention d'équilibre et excédent reporté, les recettes propres poursuivent leur dynamique à 310 k€ (+ 6 k€ par rapport à 2023, soit + 2 %). Les ventes ont progressé de + 25 k€, alors que les recettes de subventions ont diminué de - 26 k€ (une subvention de 20 k€ avait été attribuée en 2023 pour le financement du poste Volontariat Territorial en Administration). Les autres recettes (locations de salle, produits exceptionnels), progressent de + 8 k€.

En absence d'excédent reporté en section de fonctionnement (- 34 k€), les recettes de fonctionnement ayant progressé moins vite que les dépenses (+ 6 k€ contre + 116 k€), la subvention d'équilibre en provenance du budget général a augmenté de 160 k€ par rapport à 2023, à 770 000 euros.

La section de fonctionnement clôture l'année 2024 avec un excédent de 103 k€. Il est précisé que les dotations aux amortissements n'ont exceptionnellement pu être exécutées, faute de crédits budgétaires suffisants.

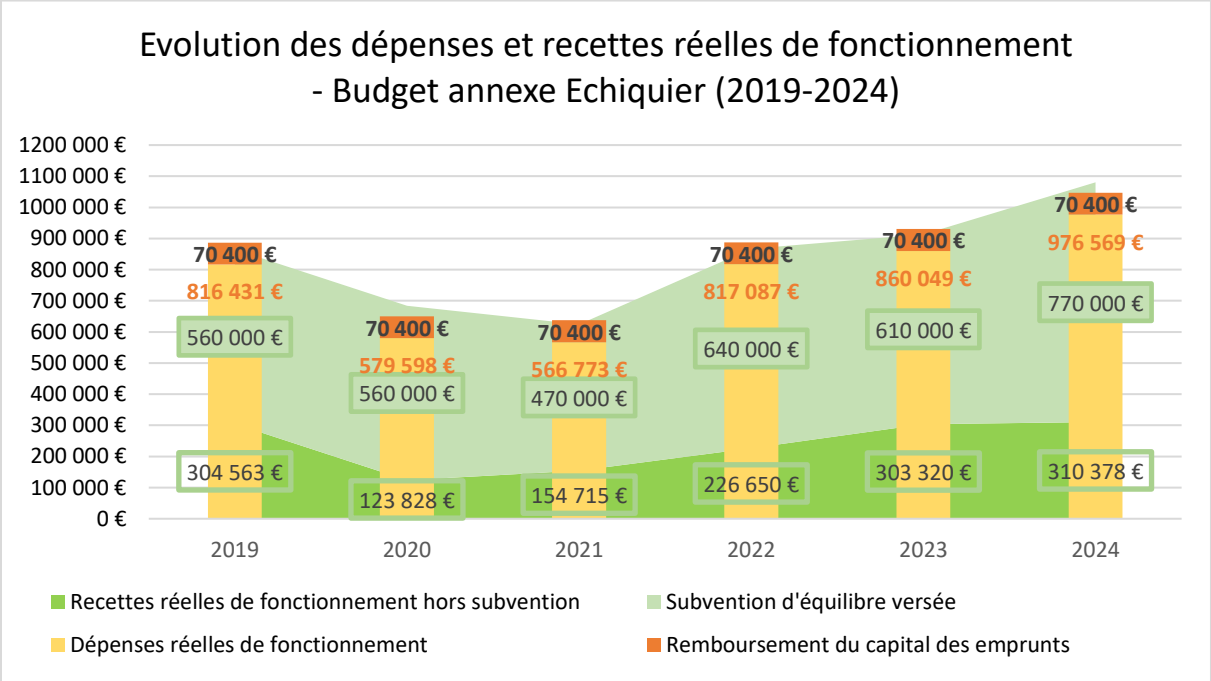

En investissement, 196 k€ ont été réalisés en 2024, notamment une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques (15 k€), le solde des travaux de chauffage-ventilation (13 k€), des travaux d'éclairage (18 k€) et de peinture (13 k€), et la première phase du renouvellement du matériel scénique (92 k€).

Le budget général a versé une subvention d'équipement de 240 k€ en 2024, afin de financer ce programme d'investissement et les dépenses restant à réaliser sur le matériel scénique (reportées au budget 2025). La section d'investissement présente un déficit d'exécution de – 158 k€, en attente de la perception des subventions sur les travaux menés en 2023.

Le déficit d'exécution consolidé (fonctionnement et investissement) atteint donc – 54 k€, mais le solde des restes à réaliser d'investissement atteint + 62 k€ (reporté sur 2025).

F) Budget Centre Aquatique

Les dépenses réelles de fonctionnement du Centre Aquatique atteignaient 935 k€ en 2024, soit + 59 k€ par rapport à 2023.

Les dépenses évoluent ainsi par rapport à 2023 :

- Les dépenses d'énergie diminuent légèrement (- 9 k€, soit 245 k€) ; les composantes gaz et électricité diminuent de - 63 k€ (reflux des prix sur les contrats d'acheminement), alors que le renouvellement du stock de bois de chauffage représente un coût en augmentation de + 54 k€
- Les charges à caractère général hors énergies progressent de + 62 k€ (240 k€), notamment sur les postes réparations sur bâtiments (filtre du bassin nordique 21 k€), et assurance dommage-ouvrage (21 k€)
- Les charges de personnel progressent modérément (+ 3 k€, soit 446 k€) ; il est rappelé que des régularisations de primes d'ancienneté sur exercices antérieurs ont été effectuées en 2023.

Les recettes directes perçues par le Centre Aquatique (hors subvention d'équilibre et excédent reporté) ont atteint 381 k€ en 2024, soit - 6 k€ par rapport à 2023, dont – 12 k€ sur les ventes. Les ventes ont en effet atteint un pic en 2023.

Le budget principal a versé une subvention d'équilibre de 560 k€ en 2024, en diminution de – 10 k€.

Après prise en compte de l'excédent reporté de 2023 (83 k€), et comptabilisation des dépenses d'amortissements (64 k€), la section de fonctionnement conserve un excédent ramené à + 25 k€.

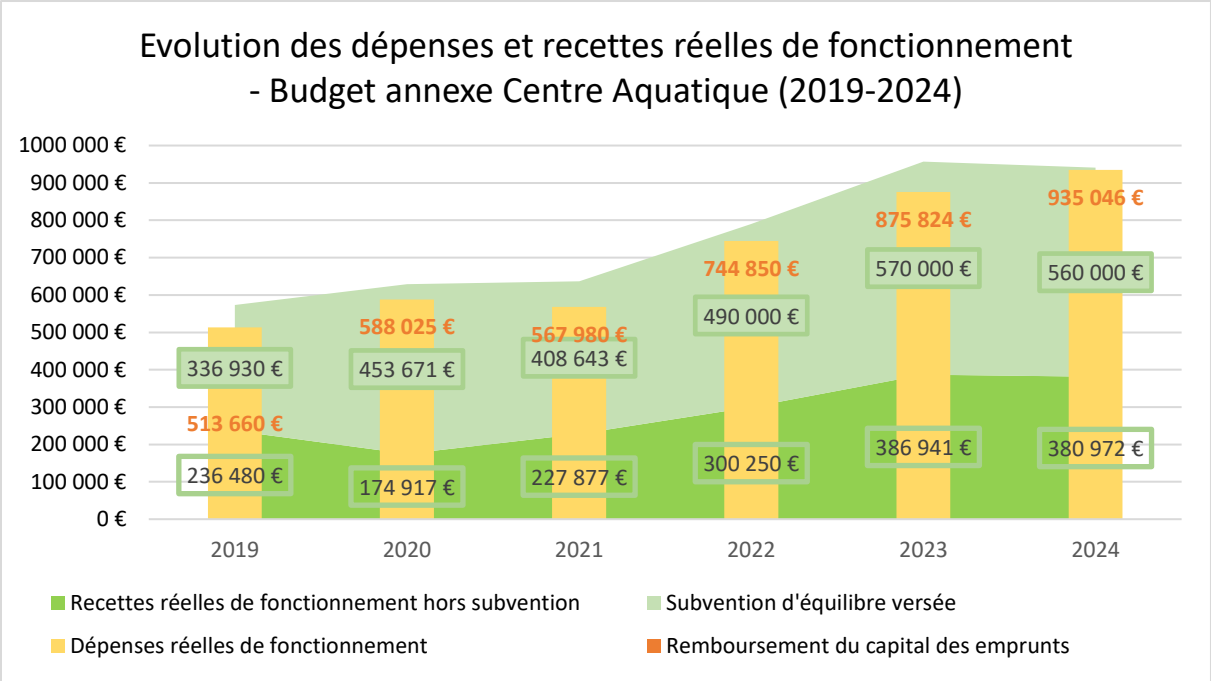

137 k€ d'investissements ont été réalisés en 2024, notamment le renouvellement de la masse filtrante (42 k€), et les acquisitions de matériels (68 k€). 236 k€ de ressources d'investissement ont été dégagées, dont 212 k€ de subventions pour l'installation de la chaufferie, et 24 k€ de FCTVA.

Les ressources dégagées excédant les dépenses réalisées, et après prise en compte des ressources d'amortissement (64 k€), l'excédent de la section d'investissement du Centre Aquatique poursuit sa progression à + 742 k€.

G) Budget Immobilier d'entreprise

Le Budget Immobilier d'entreprise retrace les locations de bâtiments à vocation économique.

Depuis 2022, les bâtiments économiques, étant productifs de revenus, sont amortis ; la charge d'amortissement devient désormais le premier poste de dépense de fonctionnement du Budget Immobilier d'entreprise (137 k€). Les autres charges réelles atteignent 101 k€ (+ 16 k€ par rapport à 2024), principalement composées des dépenses d'énergie (16 k€, + 10 k€), d'entretien des bâtiments (13 k€, - 17 k€), de taxe foncière (36 k€, + 7 k€) et les honoraires d'accompagnement dans le cadre de la requalification du site MECABOR (22 k€, + 16 k€).

Les recettes locatives (loyer et refacturations) poursuivent leur forte dynamique : elles progressent de + 105 k€ par rapport à 2023 (314 k€) et doublent par rapport à 2022. L'acquisition d'un bâtiment en milieu d'année (ex-MECABOR) et de ses nouvelles recettes de loyers, explique une grande partie de cette évolution (+ 85 k€) ; à périmètre constant par rapport à 2023, les recettes locatives sur les autres bâtiments progressent de + 20 k€.

Après prise en compte des écritures d'amortissement, transférées vers la section d'investissement, et de l'excédent de fonctionnement reporté de 2023, la section de fonctionnement du Budget Immobilier d'entreprise réalise un excédent de fonctionnement de 261 k€ à fin 2024.

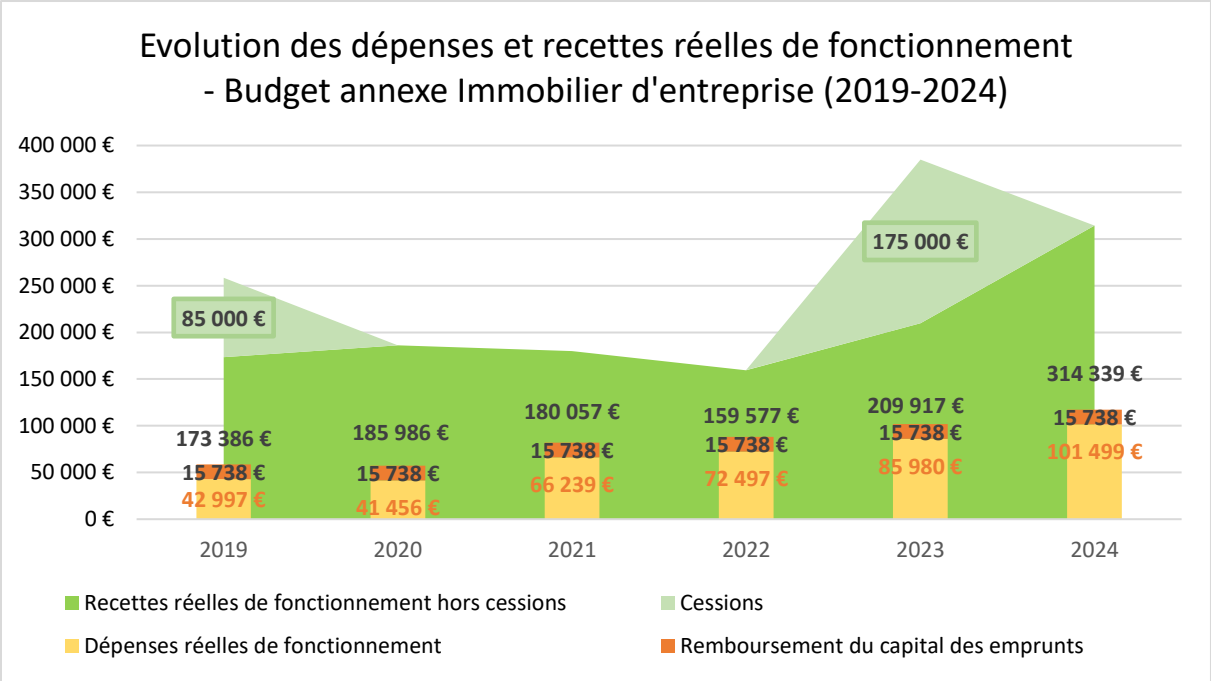

En section d'investissement, 1 525 k€ d'investissements ont été réalisés, dont :

- L'acquisition du site ex-MECABOR ci-avant mentionnée (1 412 k€)
- La poursuite des travaux sur la Manufacture (45 k€)
- Des travaux d'éclairage public sur la zone de l'Epaud (16 k€)

Le capital des emprunts remboursés s'élève à 16 k€.

En recettes réelles d'investissement, ont été comptabilisées 45 k€ d'encaissement de caution restituable sur la location du site MECABOR, et 31 k€ de ventes à terme. Le recours à l'emprunt, pourtant prévu au budget, a été reporté au budget 2025.

Après prise en compte des recettes d'ordre prélevées sur la section de fonctionnement (amortissements : solde net de + 117 k€) du déficit d'investissement 2023 reporté (- 21 k€) et de l'excédent de fonctionnement 2023 capitalisé en réserves (+ 92 k€), la section d'investissement présente un déficit de – 1 277 k€ à fin 2024.

Le budget immobilier d'entreprise clôture donc l'exercice 2024 avec un déficit de clôture de – 1 016 k€, né de l'absence de mobilisation d'emprunt.

H) <u>Budgets annexes de zones d'activités (5 budgets)</u>

5 budgets retracent les opérations d'aménagement et de commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire : ZA La Blauderie, ZA du Fief Roland, ZA de Montifaut, ZA du Parc d'Activités de la Gare, Autres ZA.

Les frais d'aménagement sur les budgets annexes de zones d'activités, de la même manière que pour les lotissements, sont retracés en dépenses de fonctionnement ; des opérations comptables de stocks viennent ensuite alimenter la section d'investissement, en fin d'exercice.

Aussi, pour l'année 2024, en ne tenant compte que des dépenses réelles d'aménagement, celles-ci ont concerné :

- La zone de Montifaut (Pouzauges) : travaux et entretien, et maîtrise d'œuvre dans le cadre de la requalification de la zone (21 k€)
- Sur la zone des Bourgeries (Le Boupère) : voirie (52 k€)
- Sur la zone de l'Epaud (Sèvremont) : 5 k€
- Sur la zone du Guittion (Sèvremont) : 5 k€
- Pour les autres sites : 12 k€

Des participations aux frais de voirie ont été versées pour deux communes (17 k€), et un remboursement de trop perçu sur subvention a également été réalisé (12 k€).

En recettes, ont été enregistrées :

- Deux cessions de terrains sur la zone de Montifaut (19,5 k€)
- Une cession sur la zone des Bourgeries (42 k€)
- Une cession sur la zone du Guittion (34 k€)

Le budget principal a versé deux subventions d'équilibre au budget ZA Montifaut (50 k€) et au budget Autres zones d'activités (35 k€).

Après prise en compte de l'excédent consolidé des 5 budgets de zones d'activités en 2023 (+ 52 k€), des mouvements décrits, et de l'annuité des emprunts (- 30 k€), l'excédent consolidé des zones d'activités atteint + 79 k€ à fin 2024 (situation excédentaire sur 4 des budgets, et un budget clôturant 2024 avec un léger déficit).

I) Résultats d'exécution consolidés des budgets annexes

Les résultats d'exécution consolidés des budgets annexes (fonctionnement + investissement) ou « fonds de roulement de clôture », diminuent fortement par rapport à 2023, à 1 338 k€ (- 821 k€), et reviennent au niveau de 2020 et 2022.

Le caractère cyclique des investissements (pré-financement des dépenses, en attente de la mobilisation des ressources de subventions ou emprunts) explique les évolutions sensibles du fonds de roulement de clôture des budgets annexes sur la période 2020-2024 : exemple des travaux de la chaufferie-bois du Centre Aquatique en 2022, et du recouvrement des subventions en 2023-2024, et exemple de l'acquisition du site Mecabor sur l'Immobilier d'entreprise en 2024, en attente du recours à l'emprunt.

Par rapport à 2023, les budgets annexes à caractère administratif (SPA) ont généré un déficit d'exécution de – 968 k€, en contraction de 1 175 k€ par rapport à 2023. L'explication provient principalement de l'immobilier d'entreprise (solde en contraction de – 1 252 k€ entre 2023 et 2024, soit un déficit de – 1 016 k€) où le recours à l'emprunt a été différé suite à l'acquisition foncière mentionnée. Les autres budgets évoluant différemment : résultat en contraction de – 51 k€ sur le Manoir (excédent de + 12 k€), et amélioration de + 88 k€ sur l'Echiquier (déficit réduit à - 54 k€), + 28 k€ sur les zones d'activités (excédent globalisé de + 80 k€), + 11 k€ sur l'aire d'accueil des gens du voyage (excédent de + 10 k€).

L'excédent du centre aquatique s'est amélioré (+ 105 k€) pour atteindre + 767 k€, grâce aux subventions d'investissement recouvrées pour la construction de la chaufferie-bois.

Sur les budgets à caractère industriel et commercial (SPIC), le solde de clôture demeure stable pour le SPANC (+ 77 k€) et poursuit sa progression sur l'assainissement collectif (+ 249 k€, soit 1 462 k€).

	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	Résultat 2023	Résultat 2024
Manoir des Sciences de Réaumur	*31 350 €*	*-12 618 €*	*30 108 €*	*62 450 €*	*11 843 €*
Centre Culturel de l'Echiquier	*71 552 €*	*74 575 €*	*59 091 €*	*-142 147 €*	*-53 912 €*
Immobilier d'entreprise	*191 366 €*	*289 208 €*	*250 653 €*	*235 569 €*	*-1 016 305 €*
Zone du Fief Roland	*-37 318 €*	*-40 712 €*	*15 437 €*	*8 030 €*	*1 605 €*
Zone de Montifaut	*104 005 €*	*58 485 €*	*42 394 €*	*15 331 €*	*40 826 €*
Zone de la Blauderie	*9 403 €*	*2 672 €*	*-9 041 €*	*-3 713 €*	*-3 761 €*
Parc d'Activités de la Gare	*10 134 €*	*298 €*	*-7 130 €*	*20 213 €*	*12 910 €*
Autres zones d'activités	*96 978 €*	*-43 756 €*	*-40 974 €*	*12 092 €*	*27 946 €*
Aire d'Accueil des Gens du Voyage	*12 297 €*	*2 815 €*	*2 402 €*	*-1 413 €*	*9 849 €*
Sous-total budgets Service Public Administratif (SPA)	489 767 €	330 966 €	342 940 €	206 413 €	-968 998 €
Centre Aquatique	*-15 682 €*	*515 268 €*	*-21 209 €*	*662 048 €*	*767 377 €*
Sous-total Centre Aquatique	-15 682 €	515 268 €	-21 209 €	662 048 €	767 377 €
Assainissement non Collectif (SPANC)	*21 022 €*	*29 871 €*	*46 172 €*	*77 892 €*	*77 508 €*
Assainissement collectif - DSP	*836 664 €*	*1 036 925 €*	*960 879 €*	*1 213 465 €*	*1 462 689 €*
Sous-total budgets Service Public Industriel et Commercial (SPIC)	857 686 €	1 066 796 €	1 007 051 €	1 291 357 €	1 540 197 €
	1 331 772 €	1 913 030 €	1 328 782 €	2 159 817 €	1 338 576 €

II- Compte administratif du Budget Principal

Budget Général (synthèse d'exécution budgétaire 2024) :

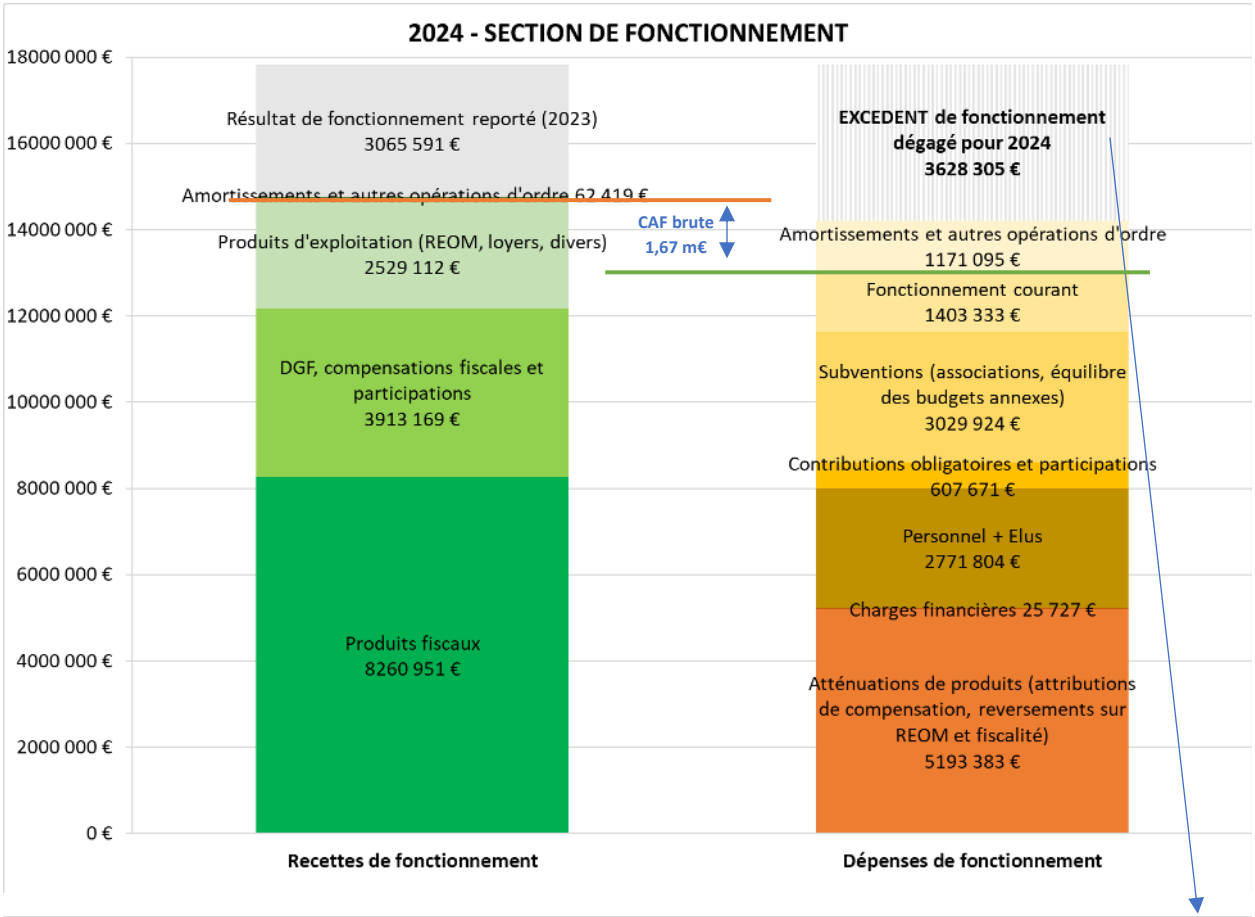

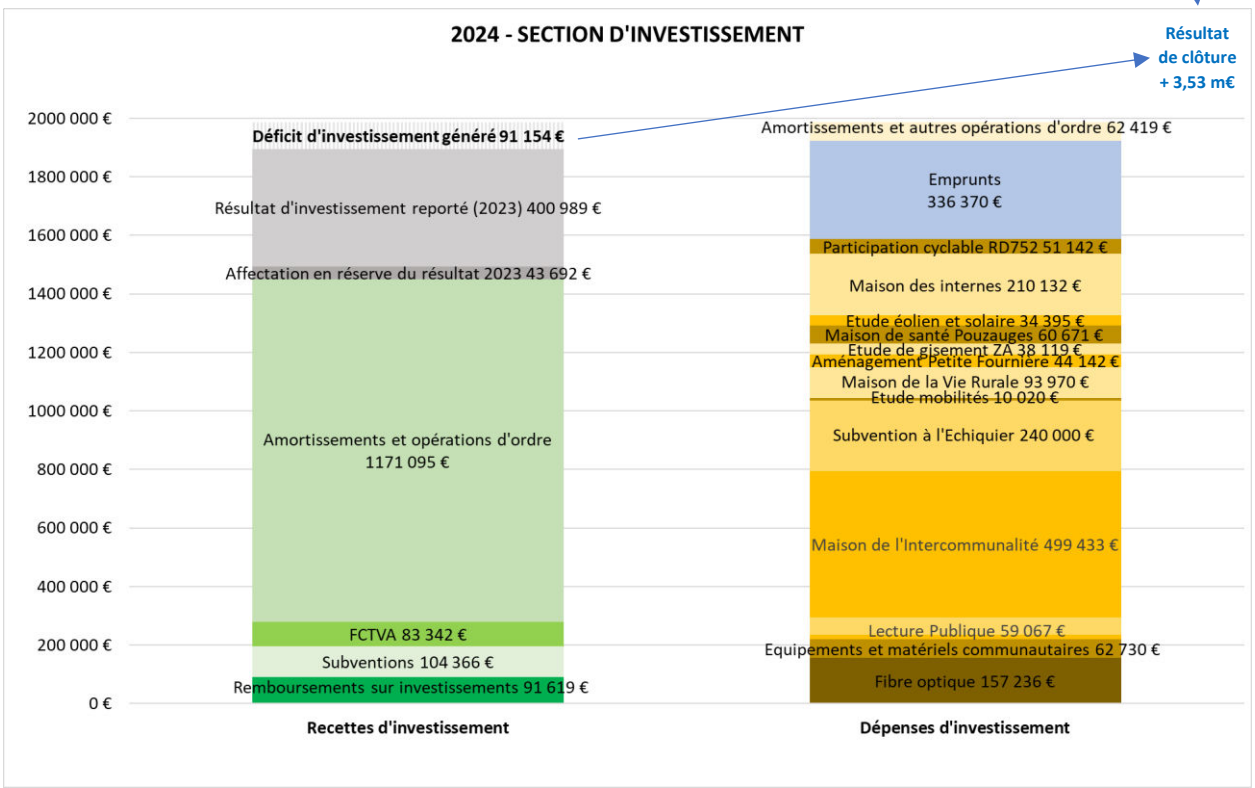

A) Section de fonctionnement

En dépenses

Les dépenses totales de fonctionnement réalisées ont atteint 14 203 k€ en 2024 (contre 13 882 k€ en 2023, soit + 321 k€).

Hors opérations liées aux amortissements et cessions (1 171 k€ en 2024), les dépenses réelles de fonctionnement réalisées étaient de 13 032 k€ en 2024, en augmentation de 288 k€ par rapport à 2023 (+ 2,3 %).

Les principales masses relatives aux dépenses de fonctionnement réelles ont évolué ainsi en 2024 :

- Dans les atténuations de produits, le reversement de la redevance d'ordures ménagères au SCOM Est-Vendéen a augmenté de + 88 k€, cette évolution étant relative, la recette de redevance étant également en augmentation (voir ci-après).
- Les autres atténuations de produits (reversements et prélèvements sur fiscalité, attributions de compensation, etc.) diminuent de – 26 k€ ; rappelons qu'un prélèvement exceptionnel a été opéré en 2023, dans la continuité de la réforme de la taxe d'habitation.
- Les charges de personnel et Elus ont augmenté de + 233 k€, du fait des créations de postes et en raison de vacances d'emploi moins importantes qu'en 2023 (+ 5,6 équivalents temps plein). A noter que les grilles indiciaires de la fonction publique territoriale ont augmenté de 5 points, pour un agent à temps complet, au 1er janvier 2024.
- Les subventions versées aux budgets annexes et CIAS ont respectivement augmenté de 186 k€ et 36 k€. Pour les budgets annexes[2], l'évolution porte principalement sur les subventions versées à l'Echiquier (+ 160 k€), au Manoir (+ 15 k€) et aux zones d'activités (+ 20 k€).
- Le soutien aux associations et les aides directes versées (entreprises, particuliers) a diminué de – 218 k€, principalement sur les aides OPAH-PTREH (- 136 k€) et Paiements pour Services Environnementaux (- 57 k€)
- Les autres charges de fonctionnement courant diminuent de – 29 k€, avec la baisse des charges à caractère général (- 86 k€), et la hausse des charges spécifiques (ex-charges exceptionnelles du référentiel M14, + 24 k€) et provisions constituées (+ 32 k€). En charges à caractère général, il est à noter le fort recul des dépenses du programme TEN (fin du dispositif début 2024 ; - 177 k€ par rapport à 2023), le solde de l'étude préalable au plan local de l'habitat (+ 21 k€), et le lancement de l'étude préalable au contrat local de santé (+ 36 k€).

En recettes

Les recettes totales de fonctionnement sont de 17 831 k€ en 2024, après 16 991 k€ en 2023.

Hors excédent 2023 reporté (3 066 k€), et opérations d'ordre (62 k€), les recettes réelles de fonctionnement ont continué leur progression à 14 703 k€, soit + 593 k€ par rapport à 2023 (taux de progression des recettes réelles de + 4,2 %, plus élevé que les dépenses réelles, qui évoluent de + 2,3 %).

Dans le détail, les recettes évoluent ainsi :

[2] *Voir partie I de la présente note*

- Les produits fiscaux augmentent au même rythme qu'en 2023, soit + 370 k€ par rapport à l'année précédente (soit 8 260 k€). La fiscalité directe (taxes foncières, taxe d'habitation résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises) progresse de + 289 k€, soit + 10 % par rapport à 2023, dont + 4 points sur les bases (conforme au taux d'actualisation prévu par la loi de finances 2024), le reste de l'évolution provenant de l'action sur les taux (dont + 0,5 point sur le foncier bâti à 4 %, et + 0,2 points sur la CFE à 22,50 %). Les fractions de TVA (suppression de la TH, suppression de la CVAE) diminuent légèrement (- 7 k€). Les autres produits de fiscalité locale (IFER, TASCOM, taxes additionnelles sur le foncier bâti et la GEMAPI) progressent de + 16 k€), le FPIC avant prélèvement se stabilise (+ 3 k€), tandis que les taxes de séjour collectées augmentent fortement par rapport à 2023, avec la dynamique touristique et l'intervention sur les tarifs (+ 46 k€).

- Les dotations, subventions et compensations fiscales progressent de + 170 k€ (3 913 k€), sur les subventions mobilisées par les Pôles (+ 70 k€ ; + 10 %), les compensations fiscales (+ 36 k€ ; + 2,5 %), et la dotation globale de fonctionnement qui connaît une forte progression (+ 64 k€ ; + 4 %) avec le déplafonnement de l'évolution de la dotation d'intercommunalité.

- Les autres produits de fonctionnement courant augmentent de + 54 k€ (2 529 k€), notamment avec l'augmentation du produit des redevances d'ordures ménagères (+ 83 k€), et la diminution des remboursements sur rémunérations (arrêts-maladie, principalement, - 40 k€)

- Après intégration de l'excédent de fonctionnement 2023, et des opérations d'ordre, la section de fonctionnement clôture l'année 2024 avec un excédent de 3 628 k€, en progression de 519 k€ par rapport à 2023.

B) <u>Section d'investissement</u>

Hors remboursement des emprunts, 1 587 k€ d'investissements ont été réalisés en 2024 (contre 1 011 k€ en 2023). Les principaux investissements réalisés sont :

- Les travaux portant extension et réaménagement intérieur de la Maison de l'Intercommunalité (423 k€)

- L'acquisition et l'équipement d'une maison à destination des internes en médecine (210 k€)

- La dernière annuité portant sur la participation au déploiement de la fibre optique (convention SYDEV) pour 157 k€

- Les travaux réalisés sur le site de la Maison de la Vie Rurale (94 k€), notamment le remplacement de la toiture

- Les acquisitions de matériels pour les services techniques (63 k€)

- Le renouvellement du fonds de livres du réseau des bibliothèques (56 k€)

- La participation versée pour la liaison cyclable le long de la RD 752 à Pouzauges (51 k€)

- La maîtrise d'œuvre engagée pour l'extension de la Maison de Santé de Pouzauges (47 k€)

- La maîtrise d'œuvre engagée sur l'opération d'aménagement de la Petite Fournière (44 k€)

- Le solde des études engagées pour la mise en œuvre du schéma directeur cyclable et plan de mobilité (10 k€), le document-cadre pour le développement des énergies éoliennes et solaires (34 k€), et l'étude de gisement des zones d'activités (38 k€)

- L'aide à l'investissement au Centre Culturel de l'Echiquier (renouvellement du matériel scénique et autres investissements, 240 k€) et au Manoir des Sciences (10 k€), ci-avant décrite

Les autres investissements (109 k€) portent sur des équipements divers (travaux sur autres bâtiments, équipement informatique, etc.).

Aux dépenses d'investissement, s'ajoutent le remboursement du capital des emprunts (336 k€), et les amortissements de subventions (62 k€).

Il est à noter, en restes à réaliser d'investissement (dépenses engagées et non réalisées au 31 décembre), 452 k€ de crédits reportés au budget primitif 2025 (voir Conseil de Communauté du 25 février 2025). Y figurent notamment les restes à réaliser sur :

- L'étude SPR-OAP-PDA (38 k€)
- Les frais d'extension-réaménagement de la Maison de l'Intercommunalité (137 k€) et de la Maison de santé pluridisciplinaire (architecte, 51 k€)
- La maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la Petite Fournière (99 k€)
- Les boîtes à livres du réseau des bibliothèques (37 k€)

Les ressources réelles d'investissement dégagées sur 2024 (279 k€) comprennent notamment le FCTVA (83 k€), les subventions mobilisées sur les travaux de la Maison de la Vie Rurale (11 k€), de la Maison de l'Intercommunalité (20 k€), et de la Maison des Internes (10 k€), les subventions finançant le schéma directeur des énergies (10 k€) et le plan de mobilités et le schéma directeur cyclable (53 k€), ainsi que la restitution du solde de l'avance financière versée au C.I.A.S. en 2020 (84 k€).

En recettes d'investissement restant à réaliser (80 k€), reportées au budget 2025, figurent principalement les subventions restant à percevoir sur l'extension de la Maison de l'Intercommunalité (45 k€) et la Maison de la Vie Rurale (27 k€).

Après prise en compte des amortissements prélevés sur la section de fonctionnement, et des résultats reportés de 2023, la section d'investissement clôture l'exercice 2024 avec un déficit contenu à – 91 k€.

C) <u>Evolution des indicateurs financiers</u>

La capacité d'autofinancement nette (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles – capital des emprunts remboursés) du budget principal a progressé à partir de 2021, en se maintenant au-dessus du seuil du million d'euros, sur ces 4 dernières années.

En 2024, la CAF nette atteint 1 335 k€ (+ 305 k€ par rapport à 2023) et dépasse le niveau constaté en 2022.

Les dépenses d'équipement progressant également sur la période (1 587 k€ en 2024), celles-ci sont financées en totalité grâce aux ressources externes (FCTVA, subventions, recettes financières) mobilisées sur l'année (279 k€) et par l'autofinancement (1 335 k€). Par différence, le fonds de roulement (ou excédent global) de fin d'exercice progresse modérément (+ 27 k€), avec le renforcement des investissements ; celui-ci atteint 3,53 millions d'euros à fin 2024.

Par comparaison de l'autofinancement brut dégagé en section de fonctionnement, avec le capital restant dû sur les emprunts, le ratio de désendettement descend à 1,3 années : à fin 2024, avec l'autofinancement dégagé, le capital restant dû sur les emprunts pourrait donc être théoriquement remboursé en 1,3 années. Rappelons que les seuils d'alerte en matière de capacité de désendettement sont compris, selon les sources, entre 7 et 12 années.

Formation de l'autofinancement et du fonds de roulement	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement	*10 815*	*10 793*	*11 682*	*12 744*	*13 032*
Recettes réelles de fonctionnement	*11 887*	*12 156*	*13 302*	*14 110*	*14 703*
Capacité d'autofinancement brute	*1 072*	*1 363*	*1 620*	*1 365*	*1 671*
Remboursement du capital des emprunts	*-356*	*-356*	*-351*	*-336*	*-336*
Capacité d'autofinancement nette (k€)	**716**	**1 007**	**1 269**	**1 030**	**1 335**
Dépenses d'équipement et dépenses financières hors capital des emprunts	*612*	*670*	*800*	*1 011*	*1 587*
Ressources externes d'investissement (hors amortissements et excédents reportés)	*534*	*185*	*78*	*218*	*279*
Solde des opérations d'équipement	**-77**	**-485**	**-722**	**-792**	**-1 308**
Variation du fonds de roulement global : CAF nette + solde des opérations d'équipement	**639**	**522**	**547**	**237**	**27**
Fonds de roulement de début d'exercice (résultat N-1)	*1 566*	*2 205*	*2 726*	*3 273*	*3 510*
Fonds de roulement de fin d'exercice (à reporter sur N+1)	**2 205**	**2 726**	**3 273**	**3 510**	**3 537**

Ratio de désendettement	2020	2021	2022	2023	2024
Stock de dette au 31 décembre	3 559	3 203	2 852	2 516	2 179
Capacité d'autofinancement brute	1 072	1 363	1 620	1 365	1 671
Capacité ou ratio de désendettement en années	**3,3**	**2,4**	**1,8**	**1,8**	**1,3**